

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C CÔTE DE BEAUPRÉ
VILLE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

ASSEMBLÉE SPÉCIALE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 31 mars 2008 à 19h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Rémi Drouin, Madame Caroline Nicole,
Monsieur Michel Lebel, Madame Nathalie Morin,
Madame Manon Trépanier, Monsieur Martin Dionne.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Refinancement du règlement d'emprunt 191-V
au montant de 1 483 000\$;
- 4- Développement H & R, phase II;
- 5- Autorisation de signatures, PIQM;
- 6- Période de questions;
- 7- Clôture de l'assemblée;
- 8- Levée de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA RÉUNION

La session est ouverte par Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Monsieur Frédéric Drolet-Gervais agit à titre de secrétaire.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 5883-03-08

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

3- REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 191-V AU MONTANT DE 1 483 000\$

RÉSOLUTION 5884-03-08

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Drouin, appuyé par Monsieur Martin Dionne :

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt de 1 483 000\$ par billets en vertu du règlement # 191-V (210-V) au prix de 100.00 échéant en série 5 ans comme suit :

122 000 \$	4.20 %	22 avril 2009
127 000 \$	4.20 %	22 avril 2010
133 000 \$	4.20 %	22 avril 2011
138 000 \$	4.20 %	22 avril 2012
963 000 \$	4.20 %	22 avril 2013

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 5885-03-08

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 483 000\$ en vertu du règlement d'emprunt # 191-V (210-V);

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Madame Caroline Nicole :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 22 avril 2008;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	122 000\$
2.	127 000\$
3.	133 000\$
4.	138 000\$
5.	144 000\$
5.	819 000\$ à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 22 avril 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement # 191-V (210-V), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

4- DÉVELOPPEMENT H & R, PHASE II

RÉSOLUTION 5886-03-08

CONSIDÉRANT QUE le promoteur *Les investissements H & R inc.* nous a informé qu'il entendait procéder à un développement immobilier en prolongeant la rue Sylvie;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit pour *Les investissements H & R inc.* de la phase II de son projet de développement;

CONSIDÉRANT QUE la phase I du développement avait été autorisé par ce Conseil le 1^{er} mai 2006 par la résolution 5461-05-06;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil se montre intéressé au projet de développement proposé par *Les investissements H & R inc.*;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 264-V ce Conseil désire signer une entente relative à l'exécution des travaux de développement avec le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Morin, appuyé par Monsieur Michel Lebel **QUE** ce Conseil autorise Monsieur le Maire et Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré un protocole d'entente avec *Les investissements H & R inc.* concernant la réalisation des infrastructures, la fourniture et l'installation des équipements nécessaires au prolongement de la rue Sylvie.

Adopté à l'unanimité

5- AUTORISATION DE SIGNATURES, PIQM

RÉSOLUTION 5887-03-08

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire procéder à la construction d'un nouveau garage municipal jumelé à un poste d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, un mandat a été donné pour la confection de plans et devis par la résolution 5779-09-07;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Madame Nathalie Morin le 1^{er} octobre 2007 à l'effet qu'un projet de règlement portant le numéro 278-V, et intitulé *Règlement décrétant les travaux de construction d'un nouveau garage municipal et d'un poste de pompiers, un emprunt et l'imposition d'une taxe spéciale à cette fin* sera présenté pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE pour financer ce projet, la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré désire faire une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité (PIQM);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du formulaire de présentation du projet dûment complété dans le cadre du PIQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Manon Trépanier, appuyé par Monsieur Michel Lebel :

QUE ce Conseil autorise la présentation du projet de construction d'un garage municipal et d'un poste d'incendie au PIQM;

QUE Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré ledit formulaire de présentation d'un projet au PIQM;

Adopté à l'unanimité

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

7- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Rémi Drouin **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 19h49.

.....
Jean-Luc Fortin, Maire

.....
Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, secrétaire-trésorier